

Division de la valeur nominale de l'action MONOPRIX

Il est rappelé que la date d'effet de la division de la valeur nominale des actions MONOPRIX de 10 dinars à 2 dinars par action est fixée, par décision de l'AGE du 06 avril 2010, au lundi 03 Mai 2010.

A partir de la date précitée, le capital admis de MONOPRIX se compose de 9 245 080 actions de nominal 2 dinars chacune.

Cette opération entraîne une purge du carnet d'ordres.